

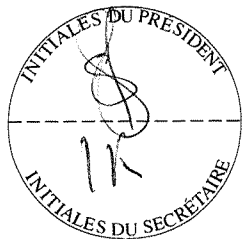
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Séance ordinaire du 20 novembre 2025
 - 3.2 Séance extraordinaire du 4 décembre 2025
4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Dépôt de la principale correspondance reçue et envoyée
6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 6.1 Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 Comptes à payer de la période
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 8.1 Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des délégués
 - 8.2 Changement d'un signataire mandaté à signer les ententes de location
 - 8.3 Désignation de gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins
 - 8.4 Nomination d'un nouvel administrateur principal/AccèsD affaires et ajout d'un signataire des effets bancaires
 - 8.5 Nomination d'un nouvel administrateur à Revenu Québec
 - 8.6 Nomination d'un nouvel administrateur à l'Agence Revenu Canada
 - 8.7 Changement d'un signataire mandaté à signer une entente avec le Canton de Gore, Canton de Wentworth et Mille-Isles
 - 8.8 Autorisation de signature de l'Entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE 19 MARS
ET LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 février 2026

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Stephen Matthews maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Kevin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Israël Kanyinda, directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM.

Étaient également présents : Messieurs Yan Deschamps, conseiller de la ville de Lachute, Sylvain Leroux, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Kassandra Bouchard, conseillère de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Sephten Matthew.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-26

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kevin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

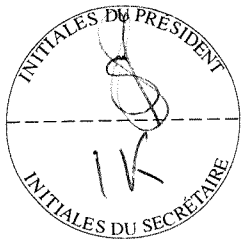
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-02-26

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2025.

- Adopté à l'unanimité

3.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2026

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

3-02-26

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 décembre 2026.

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au conseil de la RIADM.

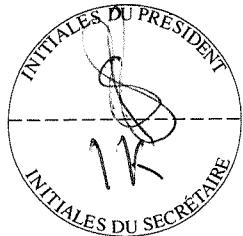
5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt de la principale correspondance reçue et envoyée

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

7. TRÉSORERIE

7.1. Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 5-12-2025 au 19-02-2026, déposée par le président;

4-02-26

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 5-12-2025 au 19-02-2026, et ce, pour un montant de 1 437 177.83\$.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des délégués

Le directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de gardien des archives de la RIADM, accuse réception, au nom du Conseil, des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de messieurs Stephen Matthews, Kevin Maurice, Bernard Bigras-Denis, Denis Lavigne, Yan Deschamps, Sylvain Leroux et madame Cassandra Bouchard.

Il informe les membres du Conseil qu'ils doivent l'aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration, et ce, dans les 60 jours suivant le changement et ajout.

8.2 Changement d'un signataire mandaté à signer les ententes de location

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« RIADM») a entériné la résolution 8-12-25 mandatant le directeur général et secrétaire-trésorier et le président à négocier et signer les ententes de location.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu changement au poste de directeur général et secrétaire-trésorier à la RIADM.

5-02-26

Il est

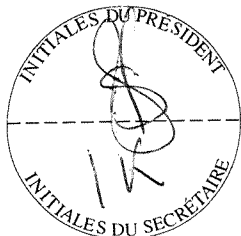
Proposé par monsieur Kevin Maurice

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE le président, M. Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Israël Kanyinda, soient autorisés à signer lesdites ententes de location.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

8.3 Désignation de gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT le changement au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de changer un gestionnaire de cartes de crédit VISA Desjardins ainsi qu'une personne déléguée.

6-02-26

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »)

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Les personnes déléguées étant l'adjointe à la direction générale et comptabilité, madame Isabelle Charbonneau ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Israël Kanyinda.

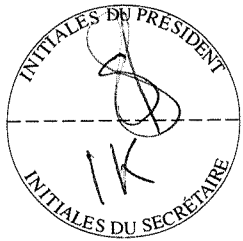
- Adopté à l'unanimité

8.4 Nomination d'un nouvel administrateur principal/AccèsD affaires et ajout d'un signataire des effets bancaires

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur-général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Arseneault;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste à titre de directeur-général et secrétaire-trésorier de Monsieur Israël Kanyinda de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM»);

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un remplacement de signataire des effets bancaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

7-02-26

Il est
Proposé par monsieur Bernard Bigras-Denis
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE le nom de monsieur Pierre Arseneault soit retiré comme signataire des effets bancaires à compter du 20 février 2026.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne Monsieur Stephen Matthews, Monsieur Israël Kanyinda et Madame Isabelle Charbonneau comme administrateurs principaux aux fins du service AccèsD affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE le président, monsieur Stephen Matthews, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Israël Kanyinda et l'adjointe à la direction générale et comptabilité, madame Isabelle Charbonneau, soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de la RIADM.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président et/ou du directeur général et secrétaire-trésorier et/ou celle de l'adjointe à la direction générale et comptabilité.

- Adopté à l'unanimité

8.5 Nomination d'un représentant autorisé à Revenu Québec

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications aux représentants autorisés à Revenu Québec;

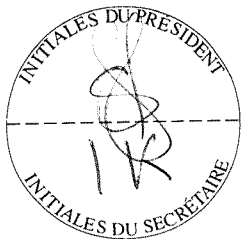
CONSIDÉRANT la nécessité d'enlever monsieur Pierre Arseneault à titre de représentant autorisé;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire nommer un troisième représentant autorisé.

8-02-26

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu

QUE monsieur Israël Kanyinda soit autorisé à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consente à retirer monsieur Pierre Arseneault et à ajouter monsieur Israël Kanyinda, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant autorisé au sein de Revenu Québec, aux deux représentants déjà nommés soit; monsieur Stephen Matthews, président et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité.

- Adopté à l'unanimité

8.6 Nomination d'un nouvel administrateur, Agence du Revenu du Canada

CONSIDÉRANT le départ de M. Pierre Arseneault à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que M. Israël Kanyinda assumera le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

9-02-26

Il est
Proposé par monsieur Bernard Bigras-Denis
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consente à retirer monsieur Pierre Arseneault à titre d'administrateur et à ajouter monsieur Israël Kanyinda, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre d'administrateur au sein de l'Agence du Revenu du Canada, aux deux administrateurs déjà nommés soit; monsieur Stephen Matthews, président et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité.

- Adopté à l'unanimité

8.7 Changement d'un signataire mandaté à signer une entente avec le Canton de Gore, Canton de Wentworth et Mille-Isles

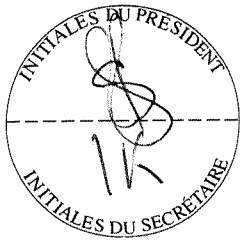
CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») a entériné les résolutions 9-09-25 et 9-12-25 mandant le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente avec le Canton de Gore, le Canton de Wentworth et Mille-Isles;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un changement au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM.

En conséquence, il est :

10-02-26

Proposé par monsieur Bernard Bigras-Denis
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le président, M. Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Israël Kanyinda, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale.

QUE cette résolution soit ajoutée à l'entente signée par le Canton de Gore, le Canton de Wentworth et Mille-Isles.

- Adopté à l'unanimité

8.8 Autorisation de signature de l'Entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») a entériné la résolution 5-06-24 mandatant le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente préliminaire avec Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT que la RIADM désire finaliser le partenariat avec Éco Entreprises Québec.

En conséquence, il est :

11-02-26

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
ET résolu

QUE la RIADM autorise le président, M. Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Israël Kanyinda, à signer l'entente et tous les documents associés au partenariat avec Éco Entreprises Québec.

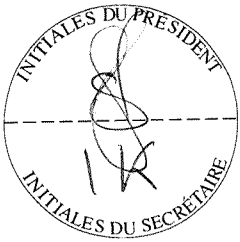
- Adopté à l'unanimité

9. VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

12-02-26

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-
Denis
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 mars 2026
à 18 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au
380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est
levée.

- Adopté à l'unanimité

Stephen Matthews
Président

Israël Kanyinda
Directeur général
et secrétaire-trésorier